

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge

après dépôt de l'acte du greffe DEDOSÉ / ROCLI la

Rése aι Monif belt



0 3 JUIN 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone declaratelles

N° d'entreprise: 0718.604.506

Dénomination

(en entier): STYL COIFF

Forme juridique: SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE STARTER.

Siège: 182, Rue Rogier -1030- BRUXELLES.

Objet de l'acte: 1- DEMISSION DU GERANT / 2- CESSION DES PARTS.

Le : 29/05/2019, s'est tenu à 17 heures, l'assemblée générale extraordinaire de la SPRL STYL COIFF, au siège social: Rue Rogier 182 à 1030 - Bruxelles.

Tous les associés étant présents, point n'est besoin de justifier de l'envoi de convocations.

ORDRE DU JOUR : 1- DEMISSION DU GERANT. 2- CESSION DES PARTS.

L'assemblée générale extraordinaire approuve à l'unanimité les points suivants :

- 1- Monsieur : OUAHHABI RIDOUANE, démissionne de son poste de gérant et donné décharge à son mandat, qui accepte avec effet immédiat
- 2- Monsieur : OUAHHABI RIDOUANE, cède la totalité de ses parts soit (50) parts a Monsieur : ZOUAOUI MOHAMMED. qui accepte avec effet immédiat

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 H 50, après lecture et signature du présent procèsverbal.

Après cette cession des parts :

Monsieur : ZOUAOUI MOHAMMED, devient détenteur de 100 parts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 H 50, après lecture et signature du présent procèsverbal.

> **GERANT** ZOUAOUI MOHAMMED

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature